

Musée du Louvre-Lens – Conseil d'Administration du 4 Mai 2018

Compte Administratif 2017 – Budget Supplémentaire 2018

Note de présentation

Compte administratif 2017

Le budget principal

Le budget de l'EPCC a été réalisé en 2017 à hauteur de 15 354 888.40 € en recettes et de 15 984 758.97 € en dépenses détaillé comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 15 578 890.59 €

Recettes : 15 193 879.50 €

Excédent 2016 : 1 452 574.55 €

Section d'investissement :

Dépenses : 405 868.38 €

Recettes : 161 008.90 €

Excédent 2016 : 807 008.09 €

Le résultat de l'exercice 2017 présente un excédent global de 1 629 712.07 € après prise en compte des résultats cumulés de l'exercice précédent. Il est constitué d'un excédent de fonctionnement de 1 067 563.46 € et d'un excédent d'investissement de 562 148.61 €.

Le budget annexe de la cafétéria

Le budget annexe cafétéria de l'EPCC a été réalisé en 2017 à hauteur de 734 936.40 € en recettes et de 800 532.15 € en dépenses détaillé comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 800 532.15 €

Recettes : 734 132.40 €

Excédent 2016 : 113 867.96 €

Section d'investissement :

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 804 €

Excédent 2016 : 2 006.96 €

Le résultat de l'exercice 2017 présente un excédent global de 50 279.17 €.

Il est constitué d'un excédent d'exploitation de 47 468.21 € et d'un excédent d'investissement de 2 810.96 €.

Les comptes administratifs font ressortir les éléments suivants :

- Un excédent de fonctionnement de 1 067 563.46 € pour le budget principal et de 47 468.21 € pour le budget annexe de la cafétéria ;
- Un excédent d'investissement de 562 148.61 € pour le budget principal et de 2 810.96 € pour le budget annexe de la cafétéria.

Compte tenu de la clôture du budget annexe de la cafétéria, il est proposé d'affecter le résultat de clôture comme suit :

- Excédent d'investissement reporté (compte 001) : 564 959.57 €
- Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 1 115 031.67 €

Budget Supplémentaire 2018

Le projet de Budget Supplémentaire 2018 s'équilibrerait à hauteur de 951 923 € en section de fonctionnement ; la section d'investissement s'établirait en dépenses à 563 352.93 € et en recettes à 584 959.57 €. Le Budget Supplémentaire 2018 s'articulerait donc de la manière suivante :

- **Pour les dépenses de la section de fonctionnement, principalement :**
 - La programmation pour « l'été au parc 2018 » pour un montant de 200 000 € ;
 - Les expositions, le multimédia et les éditions pour un montant de 165 000 € ;
 - La maintenance et la sécurité pour un montant de 245 000 € ;
 - Le parc, le nettoyage et l'intendance pour un montant de 47 500 € ;
 - Les études en assistante à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 59 000 € ;
 - Les frais généraux pour un montant de 49 500 € ;
 - L'organisation d'un colloque avec le Musée du Louvre pour un montant de 31 000 € ;

- Le marketing pour un montant de 30 000 € ;
 - La programmation de la Scène pour un montant de 21 500 € ;
 - Les amortissements et régularisations de TVA pour de 21 000 €.
- **Pour les recettes de la section de fonctionnement, notamment :**
 - Une diminution des recettes par rapport au Budget Primitif 2018 pour un total de 360 000 € qui concerne :
 - la billetterie pour 229 000 € ;
 - les locations d'espaces pour 30 000 € ;
 - le mécénat pour 100 000 €.
 - L'inscription de recettes nouvelles reprenant l'excédent de fonctionnement reporté, la participation du Louvre à l'organisation d'un colloque pour 31 000 €, ainsi qu'une reprise de provision pour risques de 78 000 €.
 - **Pour les dépenses de la section d'investissement, notamment :**

L'intégration des restes à réaliser de l'exercice 2017 (dépenses engagées en section d'investissement mais non mandatées au 31/12/2017) pour 361 186.93 € (logiciels, matériel informatique et matériel divers), du mobilier, du matériel informatique et scénique pour 74 000 €, l'installation de mobilier dans le parc pour 80 000 € et un cabinet d'art graphique pour le Pavillon de Verre pour 40 000 €.

- **Pour les recettes de la section d'investissement, notamment :**

L'inscription de l'excédent d'investissement reporté constaté au compte administratif 2017 et une dotation complémentaire pour les amortissements d'un montant de 20 000 €.